



## **Tribunal judiciaire de Colmar**

Audience solennelle de rentrée – 30 janvier 2026

## Sommaire

Les effectifs de la juridiction

L'activité civile et commerciale

L'assistance éducative et la chambre mineurs

L'activité pénale

Focus traitement judiciaire des VIF

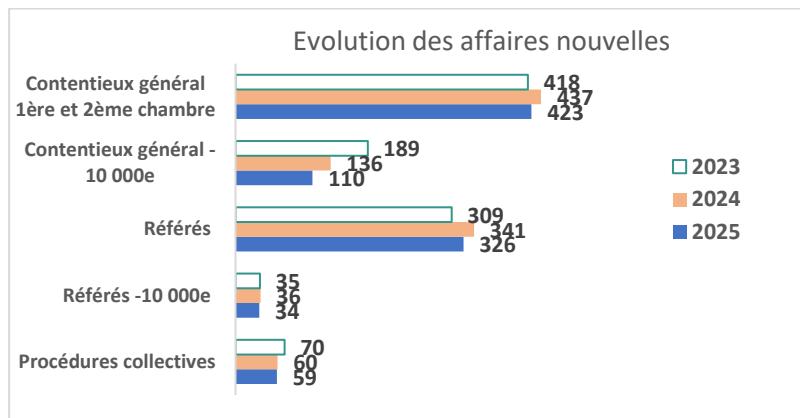
Temps forts de la juridiction

## Les effectifs de la juridiction

Au 01.01.26	Nombre de personnes	ETPE
Magistrats du siège	22	21.8 (dont 2 postes vacants)
dont juges du livre foncier	5	4,6
Magistrats du parquet	7	7
Magistrat à titre temporaire	2	2
Attachés de justice	6	6
Juges consulaires	11	-
Direction de greffe	6	5.7
Cadres greffiers	26	24
Greffiers	38	36.5
Secrétaires administratifs	6	6
Contractuel A – chef de cabinet	1	1
Contractuels B et C	5	4.8
Adjoints administratifs et techniques	33	30.8
Délégués du Procureur de la République	5	-

## Activité civile

### Chambre civile



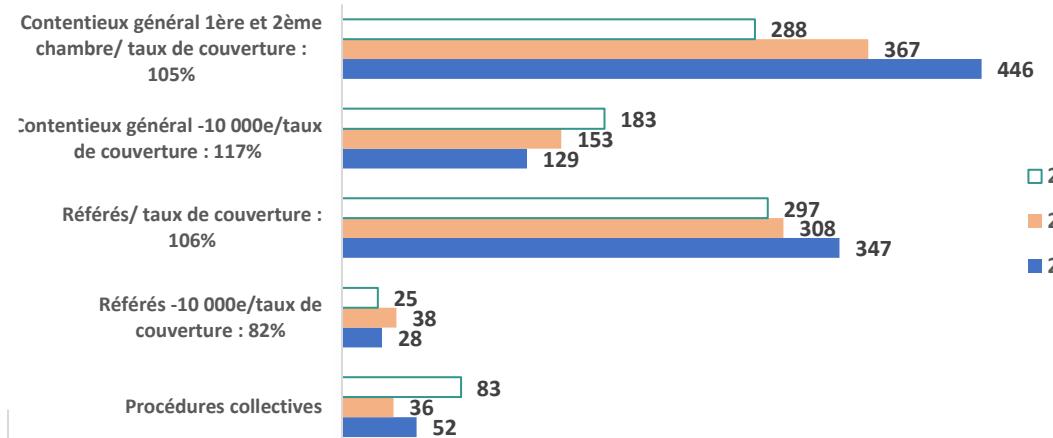
Sources : WINCI TGI

Evolution du délai moyen de traitement	2023	2024	2025
Contentieux général +/-10 000	9.3	11.3	12.7
Référés +/-10 000	3.9	4.2	4.5

*En nombre de mois, de la saisine à la décision*

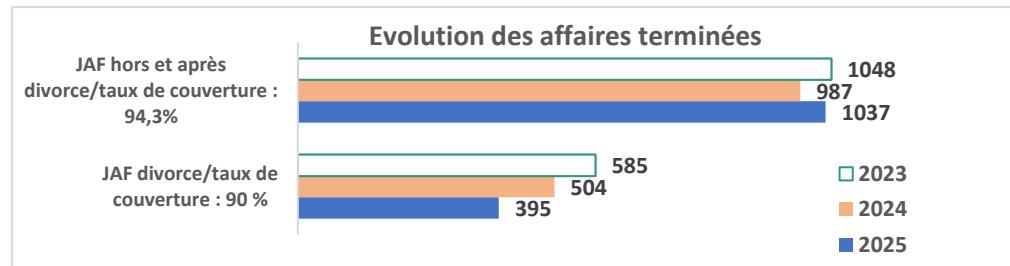
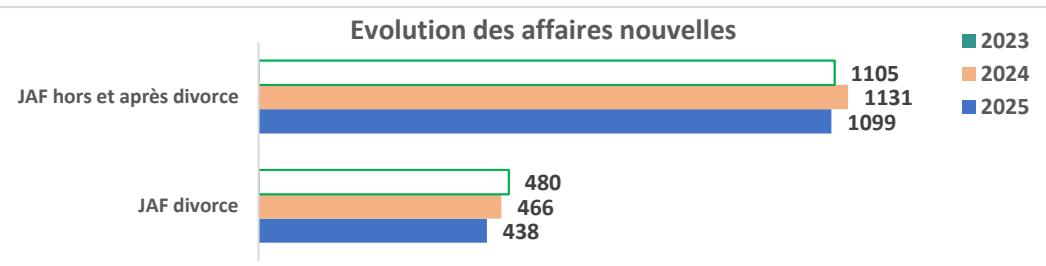


### Evolution des affaires terminées



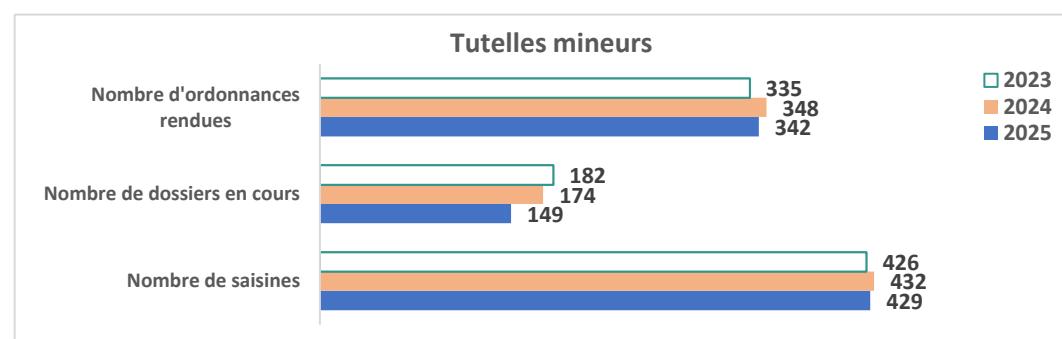
## Activité civile

### Chambre de la famille



Evolution du délai moyen de traitement	2023	2024	2025
JAF hors et après divorce	4.4	5.4	6.5
JAF divorce	14	12.6	11.5

*En nombre de mois, de la saisine à la décision*

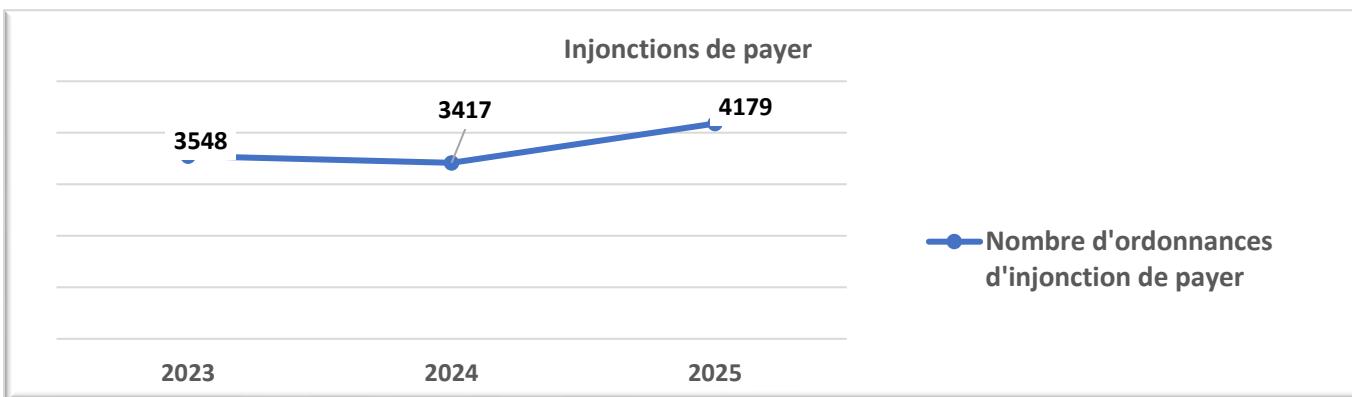
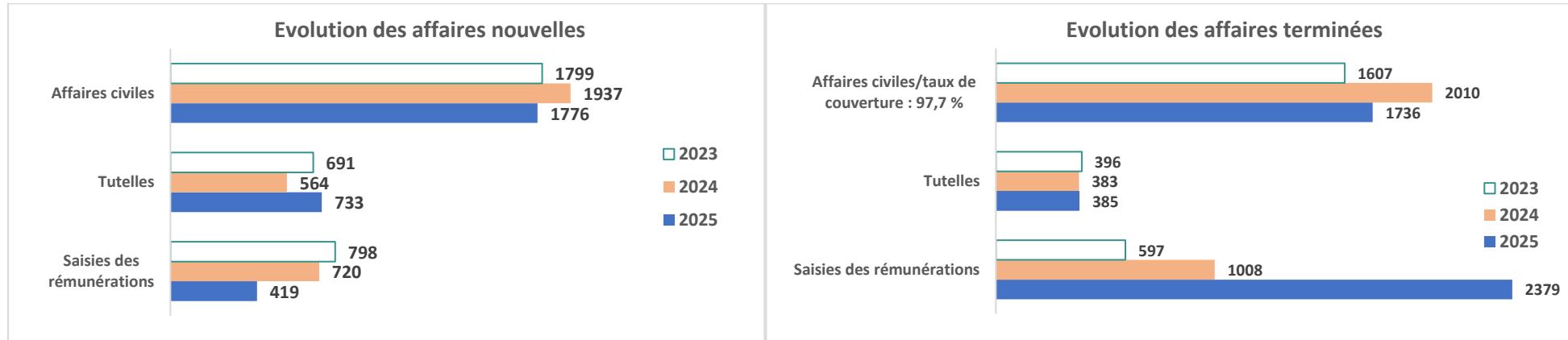


Sources : WINCI TGI, tutimin et comptage manuel

# Activité civile

## Pôle des contentieux de la protection

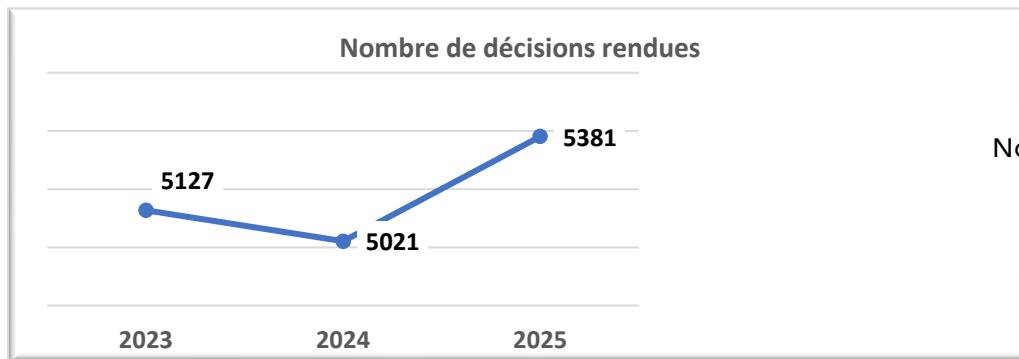
*Tribunal judiciaire, Tribunaux de Proximité de Guebwiller et de Sélestat*



Sources : WINCI TGI, IPWEB, SATI, TUTIMAJ

## Activité civile

### Bureau d'Aide Juridictionnelle

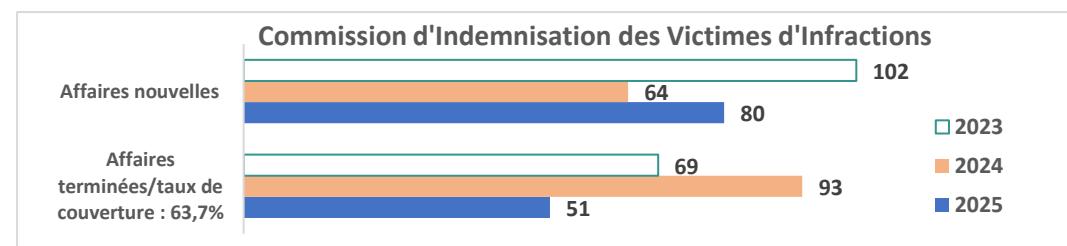


Nombre de saisines :  
**5403**  
(5230 en 2024)



Evolution du délai moyen de traitement	2023	2024	2025
BAJ	56	27.2	30.2

*En nombre de jours, de la saisine à la décision*



Evolution du délai moyen de traitement	2023	2024	2025
CIVI	9.3	8.9	10.3

Sources : statistiques SADJAV (BAJ) et WINCI TGI (CIVI)

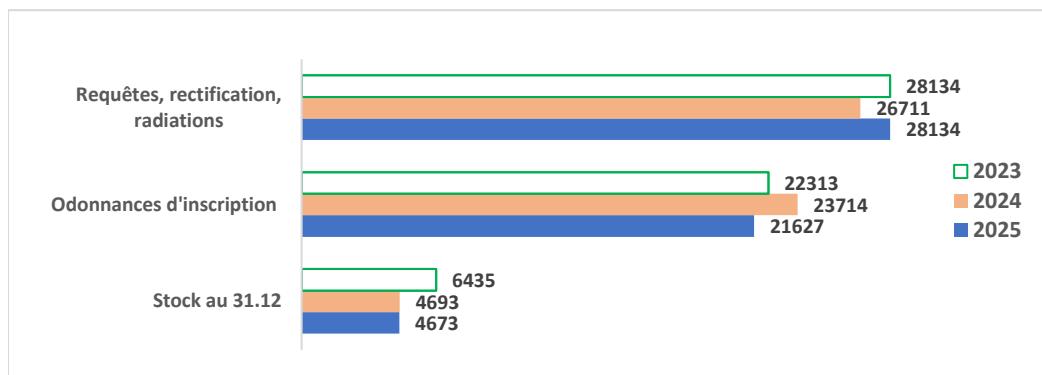
*En nombre de mois, de la saisine à la décision*

## Activité civile

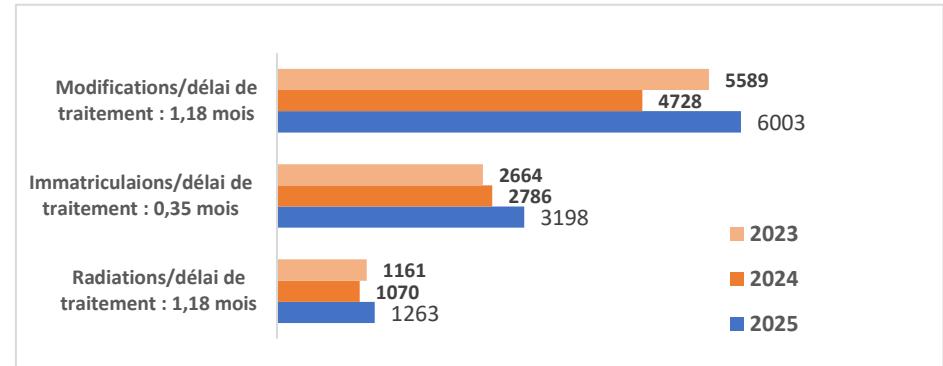
### Droit local

#### Livre foncier

Tribunal judiciaire, Tribunaux de Proximité de Guebwiller et de Sélestat



#### Registre du commerce et des sociétés



Plafond de la salle d'audience TPRX de Guebwiller

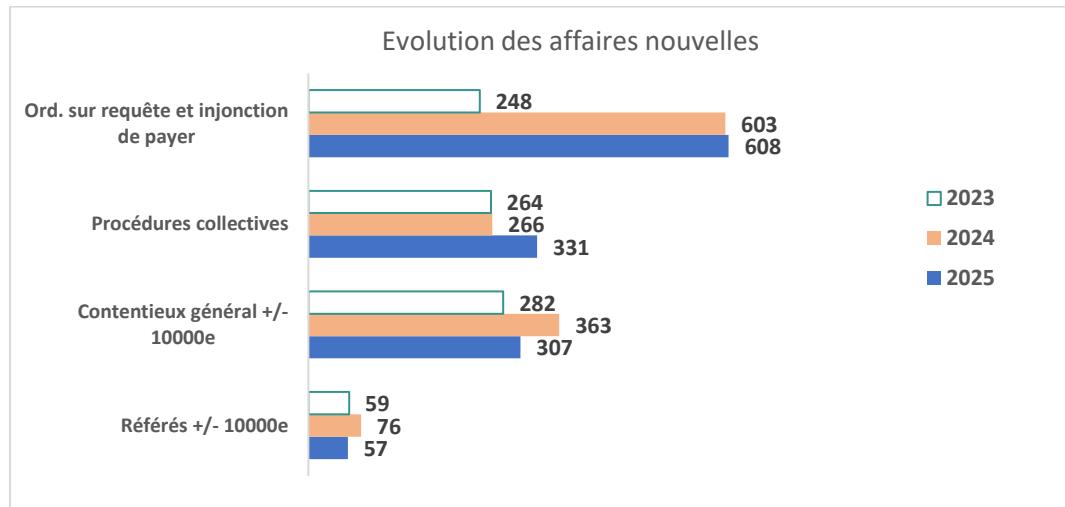


Chouette du TPRX de Sélestat



Marianne, salle d'audience du champ de mars

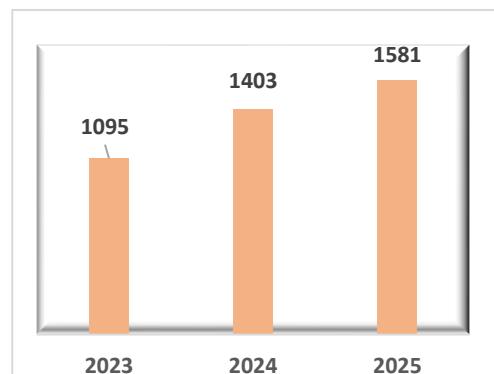
## Activité de la chambre commerciale



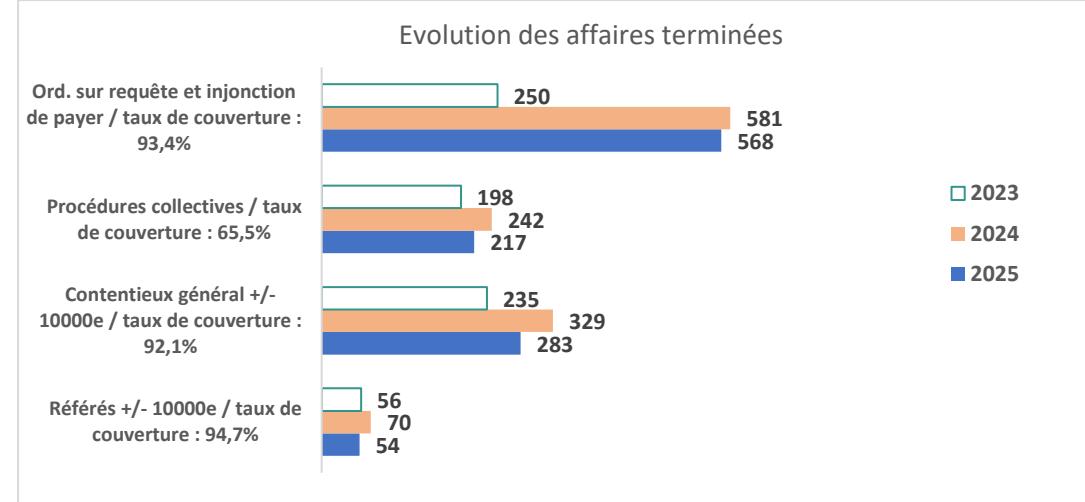
Depuis le 01.01.24,

La chambre commerciale est compétente pour tous les dossiers commerciaux.

Toutes les injonctions de payer en matière commerciale sont désormais traitées dans WINCI, y compris les injonctions de payer de moins de 10 000 euros.

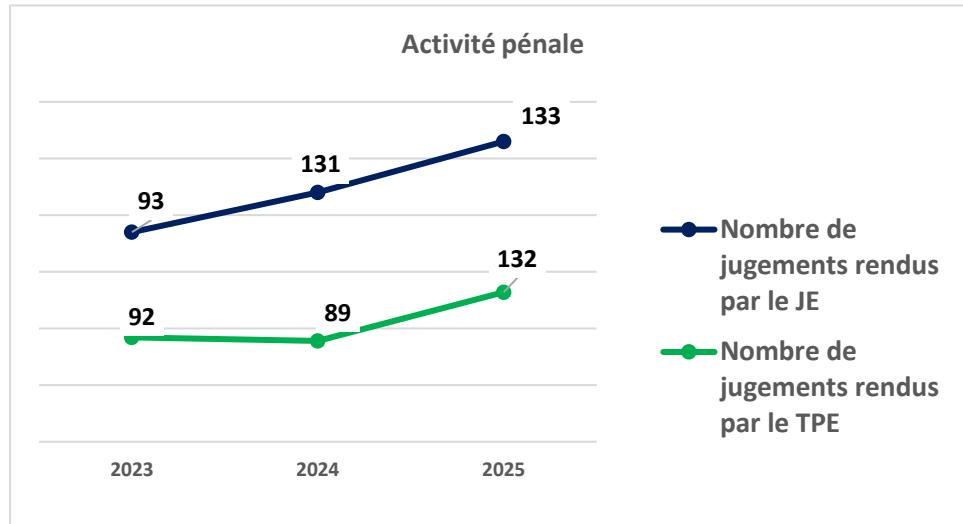


Ordonnances juges commissaires



Sources : WINCI TGI

## Assistance éducative et chambre des mineurs

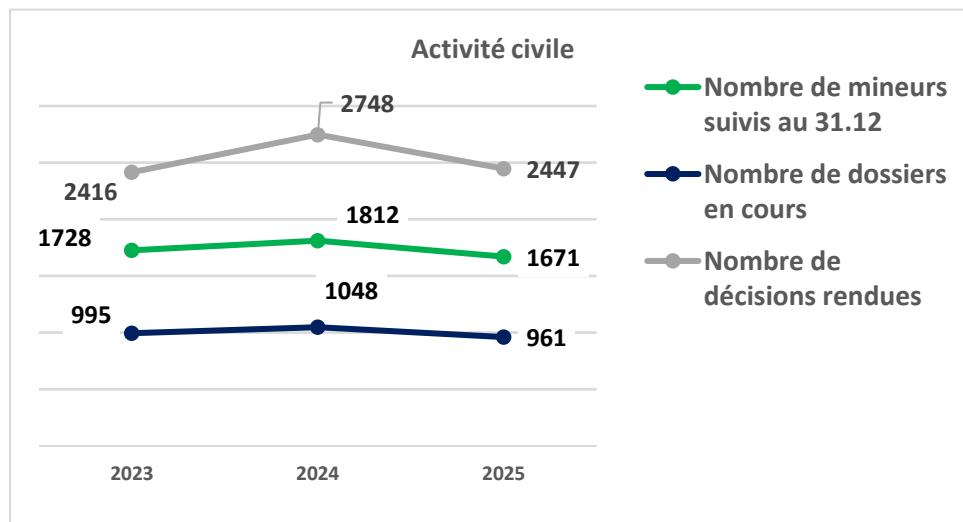


Délais : 1,5 mois concernant l'audience de culpabilité et 7 mois pour l'audience de sanction.

(Le Code de la Justice Pénale des Mineurs impose des délais stricts : 10 jours à 3 mois pour l'audience de culpabilité et 6 à 9 mois pour l'audience de sanction).



Source : Pharos



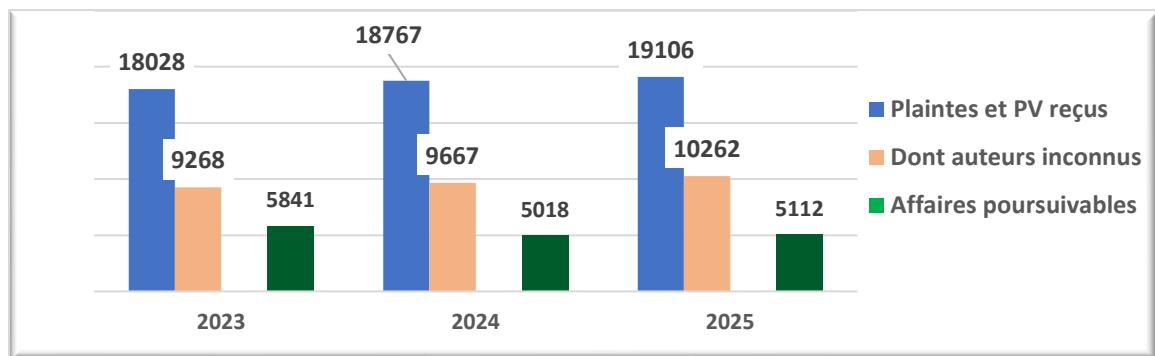
Nombre de décisions rendues en moyenne par cabinet : 816

Nombre d'ordonnances de placement provisoire rendues par les juges des enfants : 48

Source : Wineurs

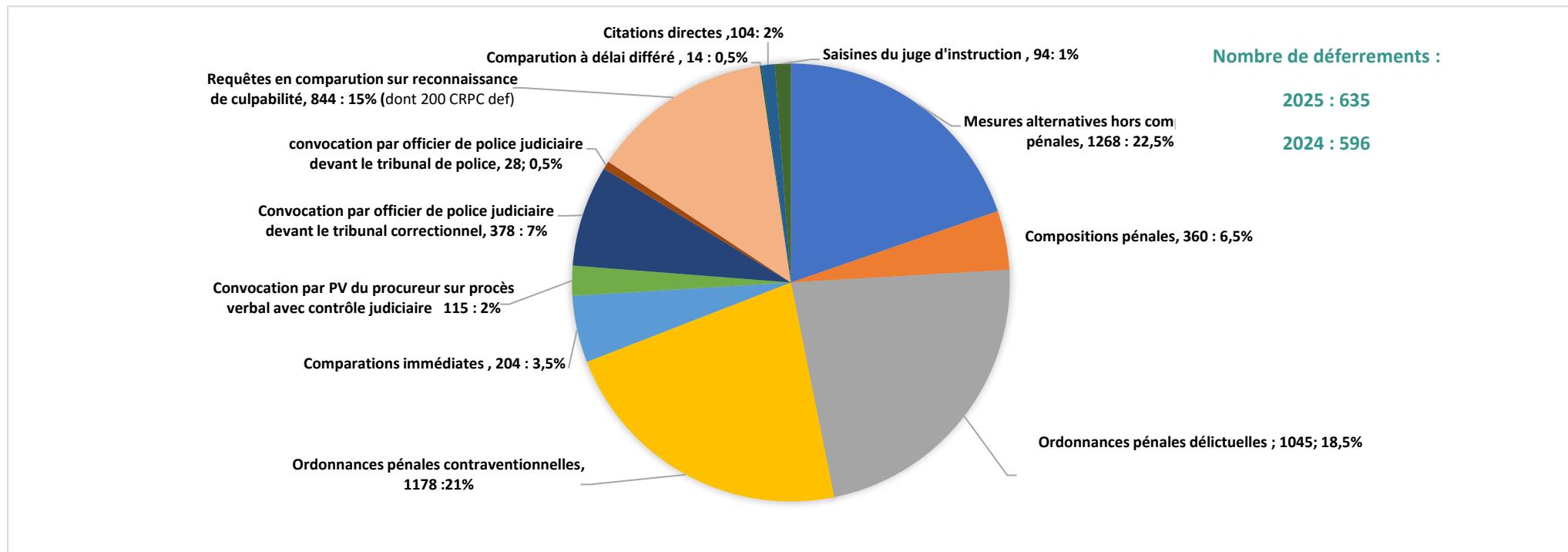
# L'activité pénale

## Les poursuites pénales

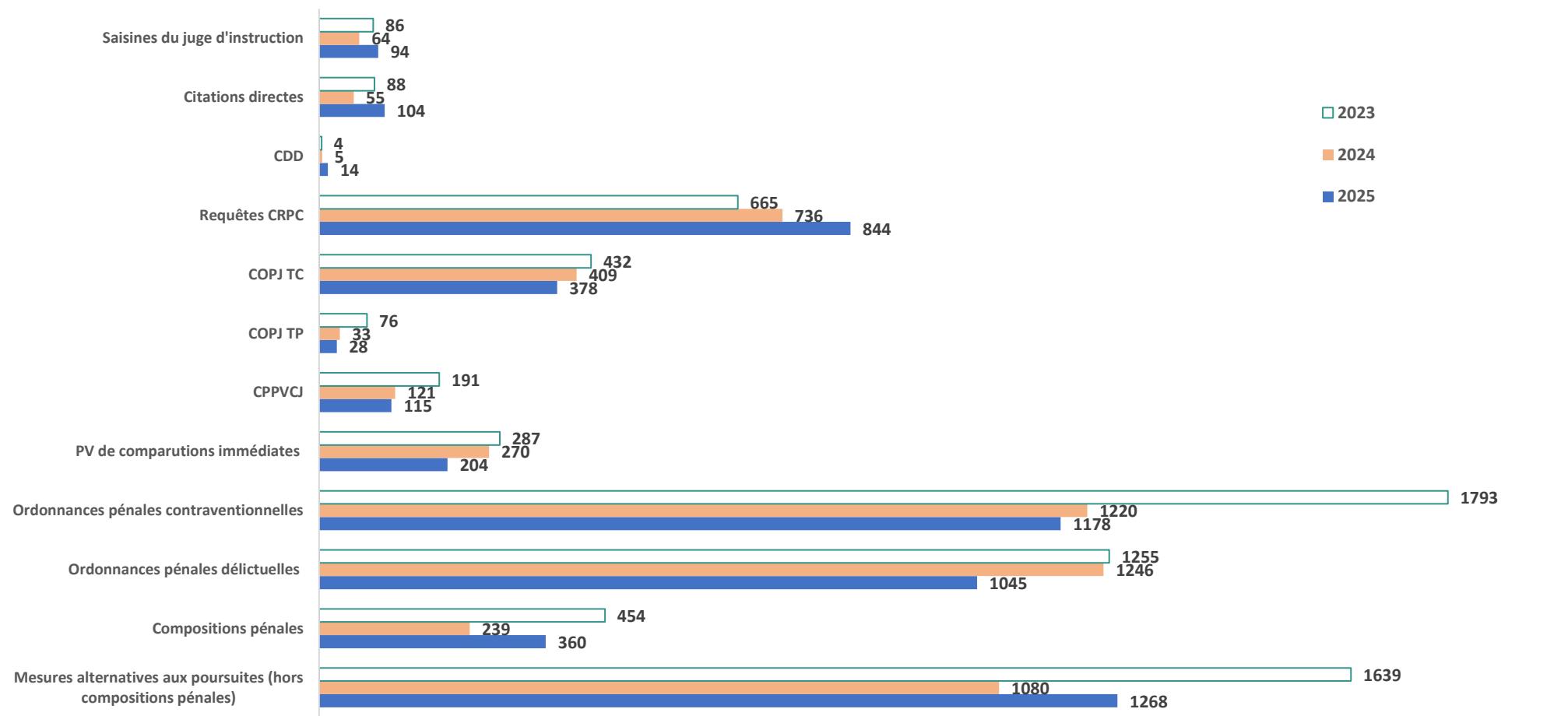


### Taux de réponse pénale

2025 :	86.89%
2024 :	90.2%
2023 :	88.4%

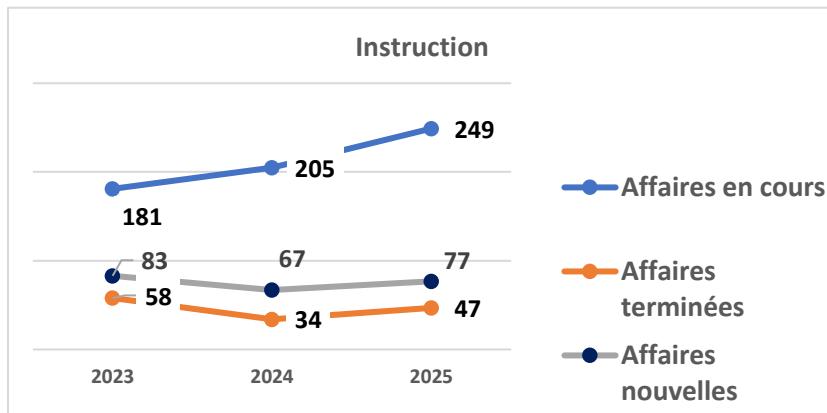


### Comparatif des poursuites pénales



Sources : PHAROS, cadre A, P3 ; MINOS, comptage manuel concernant les CRPC déferrement

## L'activité pénale



Du 01.01 au 31.12.2025 (source AGRASC)

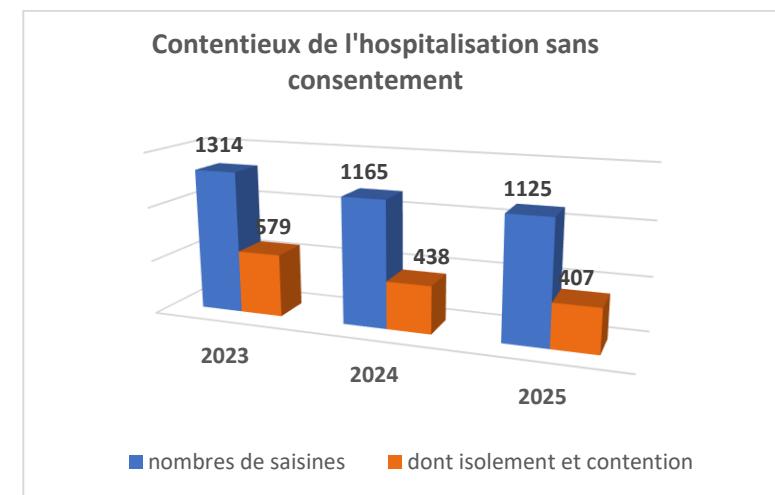
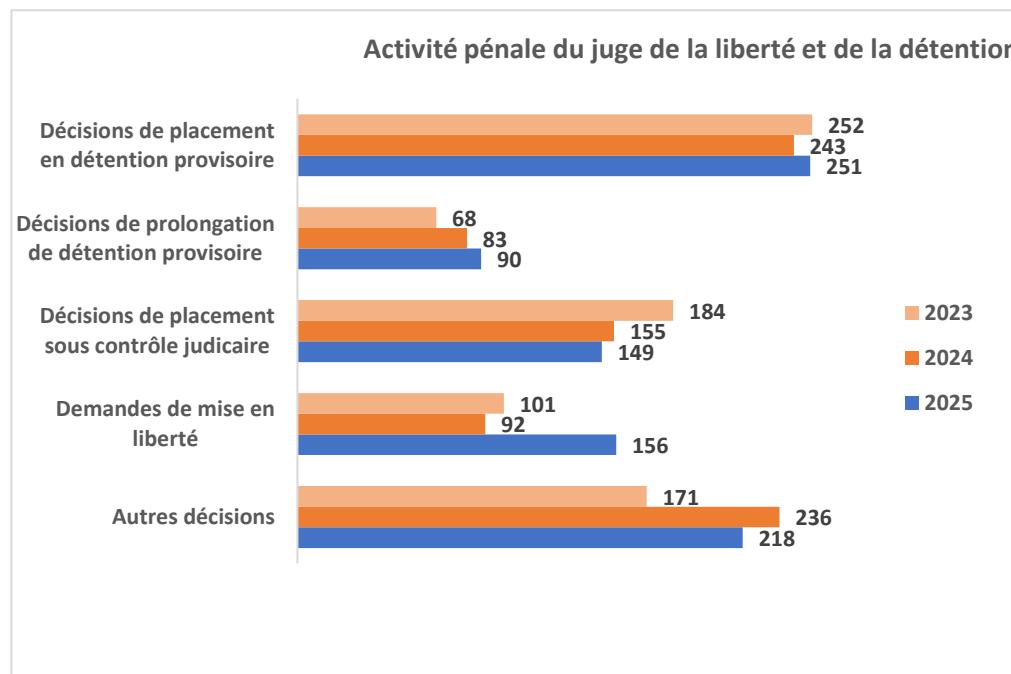
Montants totaux des biens saisis par la juridiction de Colmar enregistré par l'AGRASC : 135 169 euros

Montant des ventes de biens saisis réalisées par l'AGRASC : 500 900 euros (véhicules)

Montant des biens affectés aux enquêteurs : 125 800 €



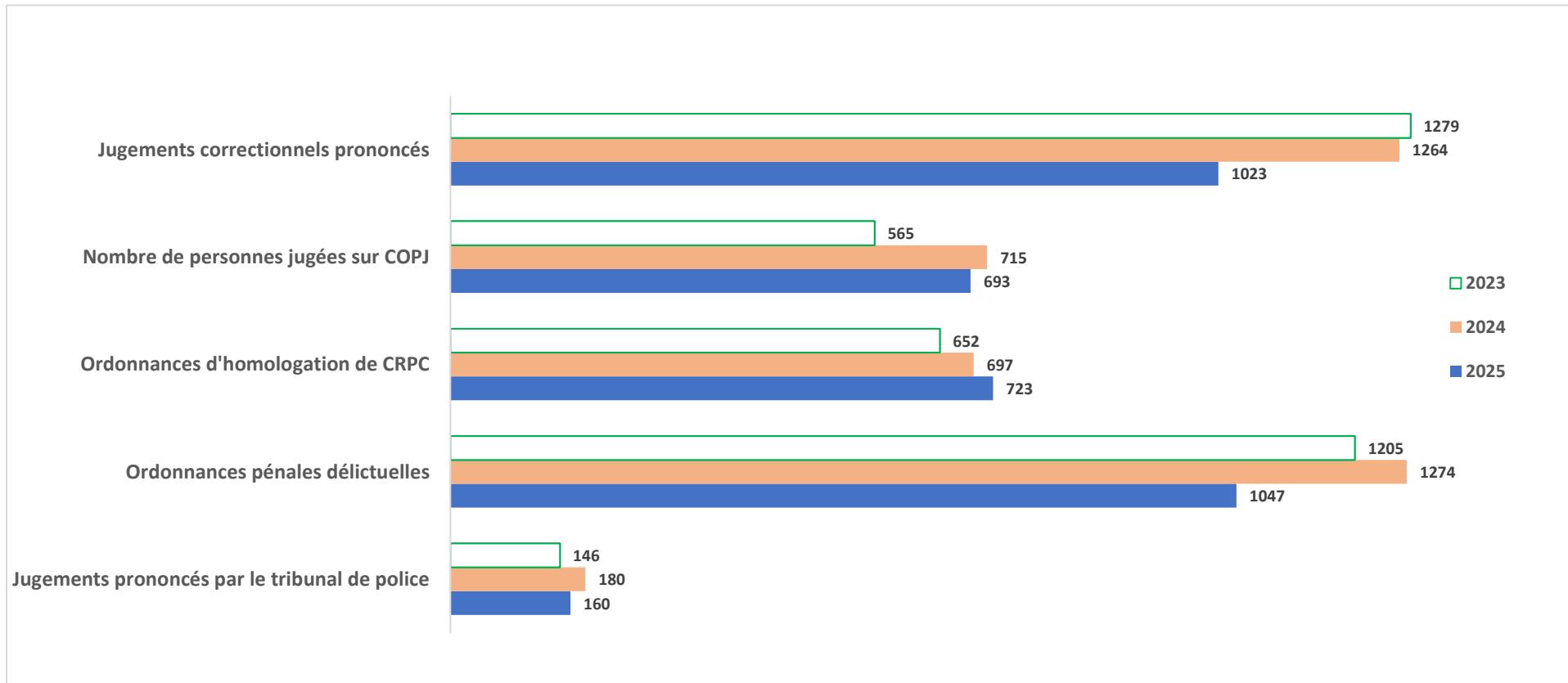
Source : statistiques - comptage manuel par le greffe



Sources : statistiques PHAROS / WINCI TGI, comptages manuels

## L'activité pénale

### Chambre correctionnelle et tribunal de police

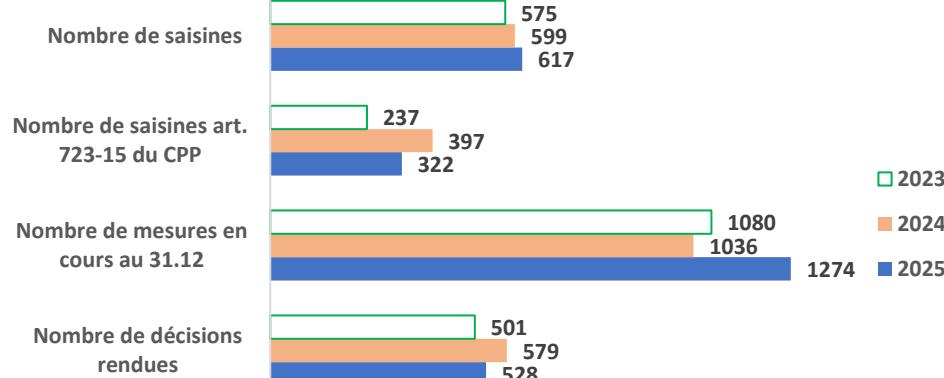


Sources : PHAROS, cadre C

# L'activité pénale

## L'application des peines

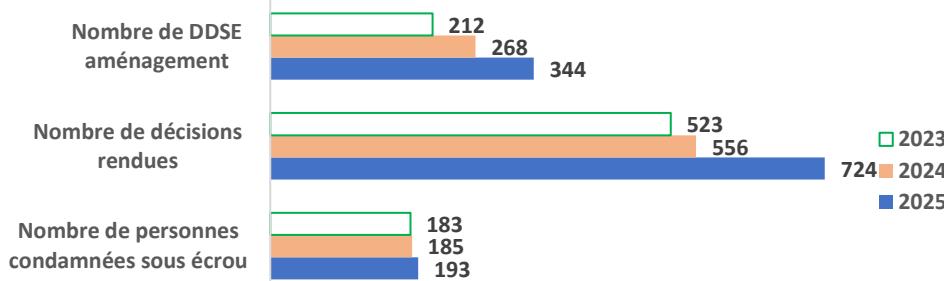
### Milieu ouvert



Détails des mesures en cours au 31.12.25, milieu ouvert :  
sur 1274 mesures en cours :

- 905 : Sursis Mise à l'Epreuve/sursis probatoire
- 135 : Suivi socio-judiciaire
- 2 : Travaux d'Intérêt Général
- 22 : Détention à Domicile sous Surveillance Electronique peine
- 26 : interdiction de séjour
- 18 : libération conditionnelle
- 166 autres (comprenant le sursis TIG, les ajournements avec mise à l'épreuve...)

### Milieu fermé



Détails des mesures en cours au 31.12.25, milieu fermé :

- 344 Détention à Domicile sous Surveillance Electronique aménagement de peine
- 193 détenus à la Maison centrale d'Ensisheim : 40 demandes d'aménagement de peine



Source : statistiques manuelles

# FOCUS

## Traitement judiciaire des violences intra-familiales

### La protection des victimes

#### Les EVVI

288 plaintes pour violences conjugales ont été transmises au service d'aide aux Victimes ESPOIR aux fins de réaliser une évaluation du besoin de protection de la victime.  
(383 en 2023, 292 en 2024)

#### Ordonnances de protection

	2023	2024	2025
<b>NOMBRE DE REQUETES</b>	27	28	29
<b>ORDONNANCES DE PROTECTION PRONONCEES</b>	24	17	23
<b>REJET</b>	<3	11	5
<b>DESISTEMENTS / CADUCITE</b>	<3	<3	<3

Source : Winci TGI

<u>Le téléphone grave danger</u>		2023	2024	2025
Flotte TGD		33	35	35
Nombre d'attribution		53	44	46
<u>Nombre de suivis</u>		67	69	75
Nombre d'enfants protégés		84	77	85
<u>Bracelet anti rapprochement</u>		2023	2024	2025
Nombre de mesures BAR prononcées par le TJ de Colmar		1	2	1
Nombre de mesures BAR suivies		15	14	12

Sources : statistiques manuelles

### Les mesures en direction des auteurs

En 2025 : 875 affaires enregistrées ; 247 condamnations et 253 alternatives aux poursuites

#### EQUILIBRE

	2023	2024	2025
Nombre de mesures prononcées	27	31	28
Dans le cadre d'un CJP	12	14	13
Dans le cadre d'un PE	15	17	13

141 personnes ont été accompagnées de février 2021 au 31.12.2025

Source : association ESPOIR

#### Les interdictions d'entrer en contact et/ou de résider au domicile et/ou de paraître en certains lieux :

Phase pré sententielle : 220 (en 2024 : 255 en 2023 : 345)

Phase sententielle : 285 (en 2024 : 294, en 2023 : 297)

Source : PHAROS

#### Les stages de responsabilisation

En 2025, 223 obligations d'accomplir un stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes ont été prononcées.

173 dans le cadre d'une procédure alternative aux poursuites, dont 153 dans le cadre d'une composition pénale

65 dans le cadre d'une condamnation (45 par le tribunal correctionnel, 23 en CRPC) et 25 stages ont été réalisés par le CIDFF et ont concernés 192 personnes ; Source : CIDFF

### Activité du Pôle VIF

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'entrée en vigueur des pôles VIF en juridiction a été l'occasion d'effectuer un état des lieux de la politique contre les VIF, de renouveler nos approches et d'enrichir les réflexions.

En 2025 se sont tenus :

- 1 réunion du pôle en COPIL VIF : le 27/11/2025
- 4 réunions du comité de suivi BAR / TGD / VIF (tous les 3 mois)
- 4 réunions du comité de suivi EQUI-LIBRE (tous les 3 mois)



- Action de formation le 04/03/2025 portant sur l'emprise et le contrôle coercitif avec l'intervention de Mme VIGOURT-OUDART, docteure en psychologie spécialisée en criminologie et experte près la Cour d'Appel de Reims

- 1 visite du dispositif EQUI-LIBRE à destination des magistrats, le 30/09/2025

## LES TEMPS FORTS

### Le garde des Sceaux, visite le tribunal de proximité de Sélestat

des différentes présentations, le ministre a pu échanger sur la spécificité de l'office des juges du contentieux de la protection avec Mme CHAUVIN, coordonnatrice des JCP du



Le jeudi 12 juin M. DARMANIN garde des Sceaux, ministre de la Justice a visité le tribunal de proximité de Sélestat, en présence des chefs de cour et des élus du territoire. Tout le personnel de la juridiction s'est engagé dans la préparation et le déroulement de cette visite avec un grand professionnalisme. L'occasion pour l'équipe de présenter au ministre le fonctionnement de la justice civile de proximité, le quotidien de la juridiction, et les spécificités liées au droit local. Une immersion dans la justice civile du quotidien, avec pour fil rouge la transition et les outils numériques, au plus près de l'activité du terrain. Accompagné par Madame la présidente qui lui a présenté le tribunal de proximité et ses enjeux, M. le ministre de la Justice est allé au-devant des professionnel.les et des services, nouant des échanges sur leur travail quotidien, leurs contraintes et leurs pratiques. Au travers

ressort, et avec les juges du livre foncier M. DEUSCH et Mme WANDLER et les agents du bureau du livre foncier sur cette application spécifique du droit local.

Un temps d'échange a également été ménagé dans le programme aux conciliateurs de justice, partenaires privilégiés de la juridiction dans le déploiement d'une politique civile ambitieuse en matière de règlement amiable des litiges, avec M. KNITTEL, président de l'association des conciliateurs d'Alsace.



La visite, dynamique, s'est poursuivie au greffe du service des tutelles, avec M TRIDON et Mme WOEHEL, cadre greffière. L'exposé des contraintes du greffe et la démonstration du logiciel « Tuti » ont permis un dialogue sur les attentes relatives aux outils numériques et les perspectives d'évolution, avec le minutier électronique civil et le projet Portalis.

La présidente, pour conclure, a appelé l'attention du ministre sur le profil singulier des justiciables du tribunal de proximité : souvent en situation de vulnérabilité voire de précarité, parfois éloignés du droit et des outils numériques. L'occasion de souligner l'importance de la politique d'accès au droit, et le rôle majeur du conseil départemental d'accès au droit (CDAD) pour offrir des permanences et des consultations juridiques pour tous, en lien avec le barreau représenté par Me HEICHELBECH, bâtonnière élue.



## Lancement des travaux sur le parcours des victimes en juridiction

A l'occasion de la journée des victimes et en présence du barreau de Colmar, les chefs de juridiction ont procédé solennellement à la signature de la **convention de fonctionnement du « Bureau d'Aide aux Victimes »**, porté depuis de nombreuses années par l'association agréée ESPOIR. Un outil pour pérenniser les acquis et ouvrir la perspective de travaux plus larges en vue d'améliorer le parcours judiciaire des victimes, en partenariat avec tous les acteurs de la prise en charge



Depuis mai 2016, les juristes du BAV accueillent toute personne victime d'une infraction se présentant au tribunal, informe, oriente vers les services adéquats et le cas échéant, accompagne les victimes à l'audience. La signature de la convention venait entériner officiellement la mise à disposition d'un espace d'accueil dans les locaux, mais aussi les horaires et modalités d'intervention des agents du BAV, notamment pour accompagner les victimes aux audiences.



La création d'une « commission victime » a ainsi été actée : les différents acteurs opérationnels, institutionnels et associatifs impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des victimes se réunissent ainsi régulièrement, afin de réaliser un état des lieux exhaustif et structuré de la prise en charge des victimes, et d'élaborer des propositions dans le but d'améliorer le parcours judiciaire et physique des victimes en juridiction.

La méthodologie adoptée consiste à examiner chaque filière d'orientation pénale des procédures (CSS, en CRPC, en CI...) et à élaborer des fiches réflexes détaillant de manière très concrète la répartition des interventions, afin d'éviter les redondances et les ruptures de prise en charge.

De gauche à droite,  
Mme UMBDENSTOCK, présidente  
d'ESPOIR, Mme MAHUIZIER, présidente  
du TJ,  
M RICHERT, procureur, et Maître  
GOUDMAND, bâtonnière

### Groupe de travail – Bien être relationnel au travail

Dans une démarche innovante au sein des juridictions judiciaires, l'AG plénière des magistrats, greffiers et agents du tribunal ont choisi depuis 2025 d'explorer un nouvel angle de la qualité de vie au travail : celui du bien être relationnel.

Composé de volontaires de tous services et statuts, le groupe de travail est co-animé par les chefs de juridiction et la directrice de greffe ainsi que par la psychologue clinicienne de Cour d'Appel, Mme Maeva GUTHWASSER. Cette démarche inédite a eu des effets très positifs sur la communauté de travail : espace d'expression sur le rapport au travail, mobilisation du collectif, élaboration de pistes d'actions concrètes, notamment l'adoption de la charte des valeurs présentée en AG.

Une démarche positive en matière de prévention des risques psycho-sociaux, qui se poursuit en 2026, autour de la thématique de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, sous l'angle de la parentalité.

## Bien être relationnel

### les valeurs



## Comité de pilotage VIF : spécialisation et formation

Les attentes de formation et de spécialisation étaient fortes, identifiées par les membres du pôle VIF, mais également, les juges spécialisés ou non, les services de greffe (et en premier lieu le SAUJ). L'ensemble des professionnels intéressés ainsi que les partenaires ont ainsi répondu à l'invitation des chefs de juridiction de participer à la formation délivrée par Madame VIGOURT-OUDART, responsable du CRIAVS (Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) de Champagne Ardenne, docteure en psychologie, spécialisée en criminologie, sur les notions d'emprise, de victimisation et de contrôle coercitif.

Ils et elles ont ainsi bénéficié des apports cliniques de l'intervenante sur les dynamiques relationnelles à l'œuvre dans les violences intra familiales, et d'éléments d'explication sur ces concepts clés afin de disposer de ces grilles de lecture pour analyser les dossiers soumis à leur examen et déchiffrer les situations sous un angle nouveau.

Les participants ont souligné une intervention de qualité, accessible, agrémentée d'exemples concrets et de références culturelles permettant de penser la dimension sociétale et systémique de ces violences.



## Les évènements de promotion du Droit

Les journées dédiées sont des occasions d'ouvrir les portes des lieux de justice aux justiciables et de promouvoir l'accès au droit

### Les journées européennes du Patrimoine

En partenariat avec la ville de Colmar et le CDAD68, plus de 200 justiciables ont franchi les portes du tribunal judiciaire de Colmar et de la cour d'assises du Haut-Rhin samedi 20 septembre à l'occasion de la 42ème édition des journées européennes du patrimoine pour une visite historique et judiciaire des bâtiments





Sorcières en Alsace, reconstitution d'un procès !

En partenariat avec le CDAD68 et le Barreau, la juridiction a accueilli une centaine de spectateurs et spectatrices pour la reconstitution du procès d'une femme accusée et condamnée pour sorcellerie le 30 avril 1630 à Bergheim, Mme Catherine BASSLER.

Jouée dans une approche historique et juridique, et incarnée par des avocats et partenaires de justice, la scène reconstituée s'est figée à plusieurs reprises, afin de laisser la place à une présentation du contexte de l'époque et du progrès des droits fondamentaux.



Monsieur LESER, historien spécialisé, était ainsi venu éclairer le public sur les croyances de l'époque et le contexte de ces procès servant d'exutoires : mauvaises récoltes, épidémies, famines... autant de phénomènes sociaux venant éclairer les enjeux de ces « procès en sorcellerie ».

Les chefs de juridiction présentaient en parallèle le fonctionnement actuel de la justice et les garanties procédurales acquises, permettant d'éviter les dérives et les superstitions dans le processus judiciaire moderne.

